

NUMERO #24 | OCTOBRE 2020

# TRADECOM II NEWS

BULLETIN D'INFORMATION DU PROGRAMME TRADECOM II

## LE 9ÈME COMITÉ DE PILOTAGE DU PROGRAMME TRADECOM II

PAGE 2

PAGE 3

### COMESA

RENFORCER LES CAPACITÉS D'ANALYSE DE LA POLITIQUE COMMERCIALE ET DE FORMATION POUR UNE PLUS GRANDE INTÉGRATION RÉGIONALE

PAGE 6

### OECS

CONSOLIDATION DE L'UNION ÉCONOMIQUE DE L'OECS PAR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS COMMERCIALES ET LES RETOMBÉES POSITIVES POUR LA CARICOM

PAGE 8

### TRAPCA-ESAMI

RECHERCHE EN SUPPORT DU RENFORCEMENT DE LA COMPÉTITIVITÉ COMMERCIALE

PAGE 10

### REPOA

POLITIQUE COMMERCIALE POUR UNE MEILLEURE COMPÉTITIVITÉ À L'EXPORTATION

PAGE 12

LE COMMERCE DU PACIFIQUE CHERCHE À RENFORCER LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE COMME MOTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE APRÈS LA COVID-19

PAGE 5

### UNECA

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR DES ACCORDS COMMERCIAUX AFRICAINS INCLUSIFS ET ÉQUITABLES

PAGE 7

### OAPI

RENFORCER LE SYSTÈME DE PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES EN AFRIQUE CENTRALE ET OCCIDENTALE

PAGE 9

### FAIMM

RENFORCER LES OPÉRATIONS DOUANIÈRES ET PORTUAIRES DE LA CEDEAO

PAGE 13

LE COMESA AIDE LA ZAMBIE À DIVERSIFIER SES EXPORTATIONS D'OR ET DE PIERRES PRÉCIEUSES

## LE 9ÈME COMITÉ DE PILOTAGE DU TCII



Le 9ème Comité de pilotage (CP) du programme TradeCom II ACP-UE s'est tenu à la Maison ACP les 23 et 24 septembre 2020. Le Comité était présidé par M. Escipión Joaquín Oliveira Gómez, sous-secrétaire général chargé de la transformation économique structurelle et du commerce, et assisté de Mme Christiane Leong, experte en questions commerciales multilatérales au Secrétariat de l'OEACP et chef de projet pour le programme TradeCom II.

En ce qui concerne les rapports du dernier CP, M. Oliveira a pris note des résultats très impressionnants obtenus par TCII et a exprimé sa satisfaction à cet égard. Il y a eu un accord sur l'importance de TCII en tant que programme de plateforme dans le cadre de la coopération ACP-UE. Un consensus s'est dégagé sur les gains importants dans des domaines clés à l'appui du développement du commerce au profit des bénéficiaires ACP ainsi que sur la complexité des résultats, et les bénéficiaires, les partenaires et son équipe ont estimé que le programme TCII a donné de très bons résultats.

Il a en outre souligné que ce programme a été mis en œuvre sur 5 ans et a donné d'excellents résultats. Il a donc remercié les personnes impliquées, le chef d'équipe et son équipe, les collègues de la Commission européenne pour le suivi de la bonne mise en œuvre de ce programme, et les collègues du Secrétariat de l'OEACP pour leur engagement.

DEVCO était représenté par M. Antti Karhunen (Chef d'unité par intérim DEVCO.C.4) et Mme Elisabetta Sartorel (Responsable de programme - Développement du secteur privé et actions d'aide au commerce). M. Antti Karhunen a souligné le fait que l'UE et l'OEACP ont mis en œuvre conjointement le programme TCII depuis plus de 5 ans maintenant et que cela leur a permis de répondre en temps utile à de nombreux besoins liés au développement et au commerce des pays qui ont entre autres bénéficié de ce programme. À cet égard, il a souligné la flexibilité dont l'unité de gestion du programme TCII a fait preuve pour s'adapter aux environnements changeants, sa réactivité ayant vraiment aidé la CE et l'OEACP. Il a exprimé sa gratitude au chef d'équipe et à l'équipe pour ce travail précieux.

Il a notamment fait remarquer qu'au cours des cinq dernières années, nous avons mis en œuvre plus de 100 programmes et projets de soutien dans le cadre des différentes composantes, 50 dans le cadre de l'estimation de programmes 1 et 2 et 50 dans le cadre du MRR et des sept programmes de subventions. Fondamentalement, nous avons couvert de manière équilibrée les trois sous-régions ACP. À cet égard, les programmes ont été exécutés de manière très judicieuse. Nous apprécions vraiment ce travail dans le cadre de ce programme et le succès de la fourniture de résultats de qualité.

Il a également noté que c'est parfois dans des délais très restreints que nous avons pu démontrer qu'il s'agit d'un bon programme qui peut répondre aux besoins. Nous sommes donc reconnaissants à l'UGP et au contractant (AES) de leur résilience, même en période de crise de la Covid-19. Nous apprécions le fait que les activités se soient poursuivies et que nous ayons pu adapter le fonctionnement de ce programme de manière adéquate.

M. Ahmed Ndyeshobola (chef d'équipe du programme TradeCom II), avec le soutien de Mme Emma Orellana Diaz (experte en commerce multilatéral de TCII), Mme Christiane Haziyo (responsable du MRR du TCII) et M. Oumar Tall (Administrateur TCII) a présenté les activités menées par l'Unité de Gestion du Programme (UGP) durant la période janvier-juin 2020 et celles qui seront mises en œuvre pour la période juillet 2020 à décembre 2021, à savoir la mise en œuvre complète des programmes et projets de soutien dans le cadre de l'Estimation de Programme 2, le Mécanisme de Réponse Rapide, le Volet Subvention et les questions administratives et financières y afférentes.

Sur les 371 demandes de projets reçues des bénéficiaires ACP, l'UGP a continué à élargir le champ d'action pour répondre aux besoins des bénéficiaires. Cela s'est traduit par un total de 166 projets de soutien dans le cadre de la composante Estimation de programme (EP), 134 projets de soutien dans le cadre du Mécanisme de réponse rapide (MRR), et de cinq contrats de subvention et deux accords

de contribution. Les programmes et projets de soutien continuent d'être élaborés et mis en œuvre dans les cinq domaines de résultats clés (DRC) suivants :

- 🌍 DRC 1 : les pays ACP ont accru leur capacité à formuler et à mettre en œuvre des politiques commerciales appropriées ;
- 🌍 DRC 2 : les pays ACP participent plus efficacement aux négociations commerciales et mettent en œuvre les accords commerciaux à leur avantage, en se concentrant sur les APE et les programmes commerciaux régionaux et de l'OMC ;
- 🌍 DRC 3 : renforcement des systèmes douaniers dans les pays ACP ;
- 🌍 DRC 4 : amélioration des opportunités et des normes d'accès au marché des pays ACP ;
- 🌍 DRC 5 : renforcement de la compétitivité et des possibilités d'investissement.

Concernant l'impact de la pandémie Covid-19 et les réponses y afférentes, le chef d'équipe a informé les participants que celle-ci continue d'avoir un impact significatif sur la mise en œuvre de l'accord :

- 🌍 Les quatre programmes de soutien EP2 qui sont en cours de mise en œuvre pour l'UEMOA, la GUYANE, le PACIFIQUE et HAÏTI ;
- 🌍 Les nombreux projets de soutien dans le cadre du MRR ; et
- 🌍 Les sept contrats de subvention et conventions de contribution.

L'impact de la pandémie de Covid-19 et les réponses qui y ont été apportées jusqu'à présent sont les suivants :

- 🌍 Pour les projets EP2 et MRR, l'impact s'est traduit par un changement des modalités de fourniture des services, passant d'activités actives sur le terrain à un soutien essentiellement à distance ;

- 🌍 Quant aux actions menées dans le cadre des contrats de subvention et des accords de contribution, elles ont été affectées par la suspension de tout ou partie des activités pendant deux à six mois ;
- 🌍 Toutes les activités au titre de l'EP2 et du MRR sont en cours de mise en œuvre dans leur version modifiée, comme il sera indiqué ultérieurement ;
- 🌍 La plupart des activités dans le cadre des contrats de subvention et des conventions de contribution sont maintenant en cours de mise en œuvre, comme l'indiqueront les bénéficiaires respectifs.

La réunion a également eu lieu à distance, en raison des restrictions de la COVID-19, par les représentants des sept bénéficiaires des subventions qui ont présenté leurs rapports d'activité respectifs et leurs plans de travail futurs. Les sept bénéficiaires sont : Secrétariat du COMESA, UNECA, Commission de l'OECO, OAPI, ESAMI-TRAPCA, FAIMM, REPOA.

Au cours de la réunion, les différentes parties prenantes et les observateurs ont formulé des remarques très positives sur les activités du programme pour la période janvier-juin 2020. En outre, le plan de travail pour la période allant jusqu'à la fin 2021 a été approuvé par le Comité de pilotage.

Le Président, SGA Escipión Joaquín Oliveira Gómez, a conclu les discussions en félicitant le travail accompli par l'équipe de l'UGP, l'engagement du contractant de l'assistance technique et le soutien confirmé de la CE dans la mise en œuvre du Programme. Il a également félicité les sept bénéficiaires de subventions pour leurs progrès effectifs en termes de mise en œuvre des actions dans le cadre de leurs conventions de subvention respectives. La prochaine réunion du Comité de pilotage est prévue pour avril 2021.

## RENFORCER LES CAPACITÉS D'ANALYSE DE LA POLITIQUE COMMERCIALE ET DE FORMATION POUR UNE PLUS GRANDE INTÉGRATION RÉGIONALE

### COMESA

Le COMESA met en œuvre une action de deux ans dans le cadre de l'accord de contribution financé par le TradeCom II, visant à renforcer la capacité du COMESA à intégrer les obligations régionales et la mise en œuvre de programmes régionaux afin de parvenir à une intégration régionale plus poussée et à une participation accrue à l'économie mondiale.

L'un des défis que le COMESA doit relever est la lenteur de l'intégration des politiques et programmes du COMESA dans les plans/stratégies de développement national, qui est due à la capacité institutionnelle, technique et humaine limitée en matière d'intégration régionale, y compris les analyses de politique commerciale. En outre, ce projet s'appuie sur la base des résultats d'un projet précédent financé par le FED de la CE sur le "Renforcement de la capacité du secrétariat du COMESA à soutenir la recherche et l'analyse des politiques économiques et commerciales".

En particulier, ce projet vise à faciliter l'augmentation de la participation des États membres du COMESA à l'économie mondiale par le renforcement de la capacité des États membres en matière de recherche et de formation sur la politique commerciale et par

l'acquisition de compétences et de connaissances pratiques pour soutenir l'intégration régionale. Pour atteindre cet objectif, le COMESA est en train d'établir et de mettre en œuvre un programme virtuel de maîtrise de deux ans sur l'intégration régionale avec l'Université Kenyatta en collaboration avec les 21 universités suivantes de la région du COMESA.

- 🌍 Université du Caire, Égypte
- 🌍 Université catholique d'Afrique de l'Est, Kenya
- 🌍 Centre d'études et de recherche de Djibouti
- 🌍 Collège de commerce et d'économie, Érythrée
- 🌍 Université internationale des Seychelles
- 🌍 Université de Kyambogo, Ouganda
- 🌍 Université Maasai Mara, Kenya
- 🌍 Université de Makerere, Ouganda
- 🌍 Université ouverte de l'île Maurice
- 🌍 Université de technologie, île Maurice
- 🌍 Université des martyrs à Nkozi, Ouganda
- 🌍 Université d'Antananarivo, Madagascar

- 🌍 Université du Burundi
- 🌍 Université de Kinshasa
- 🌍 Université de Khartoum
- 🌍 Université du Malawi
- 🌍 Université de l'île Maurice
- 🌍 Université de Nairobi
- 🌍 Université du Swaziland
- 🌍 Université de Zambie
- 🌍 Université du Zimbabwe

En ce qui concerne le renforcement des capacités de recherche et de négociations en matière de politique commerciale et économique, il s'agit d'améliorer l'utilisation des données probantes dans la pratique de l'élaboration des politiques dans les États membres du COMESA, mais aussi au niveau régional. Cela se fera par la formation des fonctionnaires et du secteur privé à l'économie, la recherche et l'analyse sur la politique commerciale, les méthodologies de recherche et le renforcement des capacités pour l'intégration des programmes du COMESA dans les plans de développement nationaux des États membres.

En outre, le programme vise également à accroître les partenariats et les réseaux. Afin d'influencer l'élaboration des politiques, un rôle crucial est joué par l'interaction entre les personnes et les institutions afin de partager des objectifs communs influençant les politiques en partenariat avec le gouvernement, le secteur privé, les institutions de recherche, les groupes de réflexion, les universités et la société civile qui seront en mesure de développer la confiance et des plans de travail communs (c'est-à-dire des partenariats CENUA, IDEP, SUSSEX, AFREXIM BANK).

La mise en œuvre complète des activités du projet a été retardée en raison de la longueur du processus de recrutement du personnel du projet et des effets de la pandémie de Covid-19.

Dans la première phase de l'action, 22 documents de recherche sur les politiques ont été entrepris. Treize documents de recherche ont été entrepris en 2019 sous le thème "Promouvoir le commerce intra-COMESA par l'innovation", tandis que neuf ont été entrepris en 2020 sous le thème "Exploiter le commerce intra-COMESA par l'interface avec la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA)". Les documents entrepris en 2019 sont en cours d'examen en vue de leur publication dans la revue phare du COMESA, "Problèmes-clés de l'intégration régionale". Les auteurs des documents de recherche de 2020 sont en train de prendre en compte et d'intégrer les commentaires du 7ème forum annuel de recherche dans leurs documents finaux.

Les résultats des travaux de recherche ont été diffusés dans le cadre de deux forums de recherche. Le premier forum de recherche s'est tenu du 2 au 6 septembre 2019 sur le thème "Promouvoir le commerce intra-COMESA par l'innovation". Treize documents de recherche politique ont été présentés au cours de ce forum qui a également permis à cinq jeunes innovateurs de présenter leurs innovations en matière de promotion du commerce intra-COMESA. Les deux meilleurs innovateurs, à savoir BRIISP POWER SYSTEM (BPS) - un système d'alimentation qui maintient l'énergie presque dans sa plage normale malgré son utilisation - et GIZA MOTO - African Gate (AFGT) - une plateforme commerciale qui vise à créer de la valeur par l'échange de biens ayant le potentiel de réexportation vers de nouveaux marchés - ont reçu des prix de l'innovation. Le deuxième forum de recherche s'est tenu du 19 au 22 octobre 2020 sous le thème "Exploiter le commerce intra-COMESA par l'interface avec la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA)". Neuf documents ont été présentés au cours du forum et les auteurs sont en train de répondre aux commentaires du forum de recherche.



# RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR DES ACCORDS COMMERCIAUX AFRICAINS INCLUSIFS ET ÉQUITABLES

UNECA



L'engagement du secteur privé dans les questions commerciales est plus faible dans les pays africains que dans les pays développés. Les entreprises sont actuellement confrontées à de nombreuses contraintes, notamment des coûts commerciaux élevés, des cadres réglementaires divergents et des problèmes de gouvernance qui nuisent à l'efficacité de leurs opérations sur le continent africain. Certains pays africains s'en sortent mieux que d'autres, mais en général, les niveaux d'engagement augmentent.

Bien que les gouvernements négocient des accords commerciaux, l'utilisation des préférences est dirigée par le secteur privé dans l'exportation de biens et de services. Certains secteurs ont plus d'opportunités d'inclusion que d'autres et le secteur privé doit être engagé et responsabilisé pour mieux comprendre comment mettre en œuvre les accords commerciaux de manière à créer des opportunités commerciales rémunératrices. Dans la plupart des pays africains, les entreprises n'ont pas accès aux informations sur le commerce et les marchés.

La mise en œuvre de cet accord de contribution TCII par la CENUA, avec le soutien de l'OEACP et financé par la CE, vise à renforcer les capacités pour un commerce inclusif et équitable en ciblant les décideurs politiques et le secteur privé afin d'accroître la capacité du secteur privé africain à mieux tirer parti des accords et arrangements commerciaux préférentiels. Ce projet fait partie d'un programme plus large de la CEA/CAPC qui vise à stimuler le commerce intra-africain et à accélérer le développement du secteur privé.

La mise en œuvre de l'action dans le cadre de cet accord de contribution se déroule bien, malgré les perturbations dues à la pandémie de COVID-19, suite à la signature de l'accord en mai 2019.

Pendant la mise en œuvre de l'action, un certain nombre d'études clés sont en cours d'élaboration, à savoir :

- 🌍 Étude sur les dispositions relatives au commerce électronique dans les accords commerciaux préférentiels afin de renforcer la capacité du secteur privé africain à mieux tirer profit du commerce électronique dans les accords et arrangements commerciaux préférentiels - CAE ;
- 🌍 Étude sur l'extension des avantages du libre-échange aux commerçants transfrontaliers informels en vue de renforcer

la capacité des acteurs des secteurs privé et public à aider les commerçants informels à mieux exploiter les opportunités d'accès préférentiel au marché et à formaliser progressivement leur commerce, en mettant l'accent sur la CEDEAO ;

- 🌍 Étude sur les institutions de négociation : Mettre en place les bonnes fondations pour renforcer la capacité du secteur privé africain à mieux s'engager dans la négociation et la mise en œuvre des accords et arrangements commerciaux préférentiels, et en particulier ceux relatifs au commerce des services, en mettant l'accent sur la CEEAC ;
- 🌍 Étude sur le respect des accords commerciaux préférentiels pour renforcer la capacité du secteur privé africain à se conformer aux accords et arrangements commerciaux préférentiels et à en tirer un meilleur parti (accent sur les OTC et les mesures sanitaires et phytosanitaires), en mettant l'accent sur l'Afrique australe ;
- 🌍 Étude sur l'utilisation des accords commerciaux préférentiels par le secteur privé en Afrique, et en particulier les groupes vulnérables au sein de celui-ci, les contraintes auxquelles ils sont confrontés, et les domaines dans lesquels le soutien à l'amélioration de l'utilisation de ces accords devrait être prioritaire, en mettant l'accent sur le continent.

Ces études prendront en compte les questions relatives aux accords commerciaux régionaux, aux accords de partenariat économique et aux autres accords commerciaux préférentiels dont les pays africains sont bénéficiaires, et mettront en évidence les bonnes pratiques pour l'engagement du secteur privé en Afrique et serviront de base à la conception de programmes de renforcement des capacités pour le secteur privé.

Toutes les études sont en cours. La COVID-19 a perturbé les méthodologies de recherche des études ci-dessus, qui prévoyaient à l'origine un travail sur le terrain pour recueillir des données primaires et garantir que les études apportent une nouvelle valeur ajoutée considérable sur ces sujets. Des méthodologies alternatives ont maintenant été développées qui mettent davantage l'accent sur la recherche documentaire, lorsque cela est possible, ainsi que sur les moyens virtuels de collecte de données primaires (en particulier les enquêtes en ligne, les entretiens téléphoniques et par appel vidéo en ligne). Cette collecte virtuelle de données nécessite toutefois plus de temps pour atteindre les volumes et la qualité de données requis.

La COVID-19 a renforcé les arguments en faveur du développement de chaînes de valeur régionales intra-africaines et de la participation actuelle de l'Afrique aux chaînes de valeur mondiales. Le projet est donc toujours d'actualité et offre l'occasion de s'assurer que la ZLECA et les autres accords commerciaux régionaux auxquels les pays africains sont parties seront mis en œuvre de manière inclusive et équitable.

# CONSOLIDATION DE L'UNION ÉCONOMIQUE DE L'OECO PAR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS COMMERCIALES ET LES RETOMBÉES POSITIVES POUR LA CARICOM

## OECS

Cette initiative de deux ans de l'OECO, mise en œuvre depuis juin 2019 dans le cadre de la composante subvention du programme TCII, se concentre sur la consolidation de l'Union économique de l'OECO par le biais du renforcement des capacités commerciales et des retombées positives sur la CARICOM. L'objectif est d'aider les États membres de l'OECO et la Commission de l'OECO à mettre pleinement en œuvre l'Union économique de l'OECO à laquelle ils se sont engagés dans le Traité de Basseterre révisé, en particulier via son article 18 qui donne mandat aux États membres de développer des arrangements institutionnels pour la poursuite et la mise en œuvre conjointes de la politique commerciale.

L'objectif du projet est double :

Premièrement, mettre en place une équipe de professionnels et d'experts qualifiés en matière de politique commerciale et économique dans chacun des États membres de l'OECO. Cette équipe est essentielle à la consolidation de l'espace unique de l'Union économique des Caraïbes orientales (UECO) et jouera un rôle essentiel dans l'établissement d'un consensus national et dans la mise en œuvre et l'institutionnalisation d'un nouvel acquis de l'Union économique de l'OECO au niveau de la Commission.

Deuxièmement, renforcer la capacité technique, organisationnelle et de coordination de la Commission de l'OECO afin d'évaluer et de faire progresser les priorités en matière de commerce et de développement aux niveaux régional, bilatéral, plurilatéral et multilatéral.

Les parties prenantes du projet sont la Commission de l'OECO elle-même, les États membres de l'OECO, en particulier leurs ministères du Commerce, les autorités nationales chargées de la mise en œuvre de l'Union économique, mais aussi d'autres acteurs clés, en particulier le monde du travail et la société civile, les entités du secteur privé et les professionnels de la politique commerciale des États membres.

Le projet vise à constituer un mécanisme de coordination de la politique commerciale en tant que sous-groupe au sein de la CARICOM, dans les domaines suivants :

- 🌐 Réglementations économiques et financières communes ;
- 🌐 Libre circulation des personnes ;
- 🌐 Libre circulation des marchandises (à la fois originaires et de pays tiers) ;
- 🌐 Conseil des entreprises de l'OECO, qui existe, est officiellement constitué et reconnu.

Le projet aura des effets positifs et des avantages pour la communauté de la CARICOM puisqu'il vise principalement à

- 🌐 Accélérer le mouvement vers le développement d'une plateforme commune d'information sur la facilitation des échanges de la CARICOM ;
- 🌐 Consolider et accroître la portée des données et des statistiques commerciales pour alimenter les négociations et la prise de décision commerciales de la CARICOM ;
- 🌐 Soutenir la mise en œuvre et le suivi des mécanismes commerciaux de la CARICOM, tels que ceux de l'article 164 qui régissent les échanges commerciaux spécifiques entre les PMA et les PPD au sein du groupe ;
- 🌐 Renforcer la contribution et la participation effective des OECO/PMA au sein de la CARICOM dans le cadre de l'Économie du marché unique des Caraïbes (CSME) et des accords de libre-échange ;
- 🌐 Renforcer le fonctionnement d'organes spécifiques de la CARICOM tels que le Conseil pour le commerce et le développement économique (CO-TED), en soutenant une meilleure analyse des problèmes et une prise de décision fondée sur des preuves ;
- 🌐 Renforcer la participation du secteur privé dans les questions commerciales de la CARICOM.



La mise en œuvre de cette action a été entravée au cours des derniers mois par l'impact de la pandémie de COVID sur les États membres de l'OECD. La pandémie a eu un impact immédiat sur l'action avec une suspension partielle qui a affecté la capacité de la Commission de l'OECD à progresser dans un certain nombre d'activités clés.

Néanmoins, dans la première phase de l'action, la Commission de l'OECD a lancé une maîtrise en politique commerciale internationale (MITP) délivrée par l'UWI-SRC. La Commission a octroyé vingt et une bourses avec des candidats qui ont commencé leurs études en février 2020. Les États membres ont mis en place les garanties nécessaires pour les bénéficiaires de bourses afin de s'assurer qu'ils restent dans la région pendant une période de deux ans après la qualification pour aider au renforcement continu des capacités avec l'OECD.

La Commission de l'OECD a également engagé le secteur privé en s'adressant au Conseil des entreprises de l'OECD pour élaborer une stratégie visant à impliquer davantage le secteur privé dans la formation de la politique commerciale des États membres. La Commission de l'OECD, en collaboration avec nos gouvernements partenaires, a organisé un certain nombre de sessions de sensibilisation avec les entités du secteur privé sur la meilleure façon de les engager pour contribuer au développement

de la politique, tout en fournissant un retour d'informations sur les positions de négociation des États membres dans les futures négociations commerciales.

L'OECD a pu combiner ses efforts pour développer une plateforme harmonisée d'informations et de facilitation du commerce avec le soutien du programme du Centre du commerce international (ITC) et du Programme de partenariat commercial du Royaume-Uni (UKTP). Cette réalisation s'alignera sur un autre portail commercial en cours de développement dans le cadre de la collaboration ITC-UKTP à l'Agence de promotion des exportations des Caraïbes. Les deux systèmes seront alignés car ils cherchent à assurer une collecte fluide de données dans toute la région.

La pérennité de l'OECD assurera, après la clôture du contrat de subvention, un "nouveau modèle de l'OECD" de compétence en matière de politique commerciale plus efficace pour la coordination au niveau de la CARICOM, un respect total entre les États membres de l'OECD dans l'établissement des mécanismes nationaux et institutionnels de politique commerciale mandatés par la CARICOM et une plus grande confiance et participation du secteur privé dans les processus d'élaboration des politiques commerciales de l'OECD et de la CARICOM.



L'OAPI est l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle, qui apporte son soutien à 17 pays membres en Afrique centrale et occidentale.

Sa fonction est de fournir une législation uniforme sur la propriété intellectuelle avec une procédure centralisée. Un certificat délivré par l'OAPI est valable directement dans les 17 États membres.

Le projet financé par l'UE par le biais du programme de subventions TradeCom II concerne la mise en place du système de protection des obtentions végétales. Sa mise en œuvre a débuté en juin 2019 pour une période totale de 24 mois.

Pour les variétés végétales, il est destiné à un groupe plus précisément défini de plantes sélectionnées à partir d'une espèce et ayant un ensemble de caractéristiques communes. Une nouvelle variété végétale peut donc être protégée par un certificat d'obtention végétale.

En 2006, l'OAPI a mis en place le régime de protection des obtentions végétales et en 2014, l'OAPI est devenu membre de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales.

Le projet va renforcer le système de protection des végétaux. En pratique pour commercialiser une variété avec des comportements améliorés il est important que cette variété soit soumise à un mécanisme ou un processus de production destiné à entrer sur le marché d'une manière spécifique. La protection assurée par ce système stimulera le développement agricole dans les États membres de l'OAPI, les investissements locaux et internationaux dans la création de nouvelles variétés et permettra aux agriculteurs de choisir parmi les variétés protégées celles qui sont les mieux adaptées à l'environnement et répondent à leurs besoins.

Le projet rendra cela possible de :

- 🌱 Moderniser la structure d'examen des variétés végétales à l'OAPI ;
- 🌱 Aider à la création de centres d'examen des nouvelles variétés dans les États membres ;
- 🌱 Former les acteurs nationaux à la production, au développement et à la commercialisation des variétés végétales ;

🌱 Promouvoir et faire connaître le système de protection des obtentions végétales de l'OAPI auprès des acteurs du secteur dans les États membres.

Pour renforcer le système de protection des obtentions végétales, les activités menées dans le cadre du projet viseront à

- 🌱 Encourager la recherche variétale dans les États membres ;
- 🌱 Accroître la protection des nouvelles variétés végétales ;
- 🌱 Améliorer le système d'exploitation des nouvelles variétés dans les États membres ;
- 🌱 Former les centres de recherche accrédités à l'examen technique des nouvelles variétés (DHS) ;
- 🌱 Mettre en place des politiques nationales en matière de semences pour les pays membres de l'OAPI en encourageant le partenariat public-privé ;
- 🌱 Sensibiliser et vulgariser le système de protection des obtentions végétales.

Les activités mises en œuvre ont permis d'améliorer le traitement administratif des demandes de certificats d'obtention végétale. La structure de traitement des demandes et de gestion des certificats évolue administrativement avec l'amélioration des formulaires de demande, juridiquement avec la révision des instructions administratives et en termes informatiques avec la validation en ligne des dépôts et la mise en place d'un outil de gestion informatique, en coopération avec l'Union Internationale pour la Protection des Obtentions Végétales et l'Office Communautaire des Variétés Végétales, partenaires techniques de l'action.

Les activités menées avec les deux centres d'examen technique agréés par l'OAPI (IRAD et ISRA) au cours de la première phase de l'action, ainsi qu'avec les deux centres de recherche de Côte d'Ivoire et du Burkina Faso (CNRA et INERA), ont permis d'identifier les points à améliorer sur le plan structurel, organisationnel et de la formation. Un soutien spécifique en collaboration avec les partenaires techniques (GEVES, UPOV, OCVV, NAKTUINBOW) permettra à ces centres de réaliser plus efficacement les examens DHS.

Les activités de sensibilisation et de formation menées dans le cadre de la phase initiale de l'action ont permis de toucher et de former 150 personnes dans les États lors des séminaires nationaux. En raison des perturbations de la COVID-19, un certain nombre de séminaires nationaux et régionaux prévus ont été reprogrammés. Certaines activités de formation en ligne, en collaboration avec l'UPOV et les centres de recherche agricole des États membres de l'OAPI, ont été réalisées et ont permis la participation d'une quarantaine de personnes de l'OAPI et des États membres.

On constate une augmentation de 13% du nombre de demandes de certificats d'obtention végétale à l'OAPI. Afin de permettre une protection efficace des obtenteurs, il serait important d'organiser prochainement de nouvelles formations nationales et des séminaires de sensibilisation et, pour l'OAPI, de participer plus activement aux réunions internationales afin de faire connaître son système de protection.

## RECHERCHE EN SUPPORT DU RENFORCEMENT DE LA COMPÉTITIVITÉ COMMERCIALE

### TRAPCA-ESAMI

L'objectif de cette action de subvention, conçue et mise en œuvre par le TRAPCA-ESAMI pour une période de deux ans à compter de juin 2019, est d'améliorer les capacités des pays les moins avancés et des pays à faible revenu d'Afrique subsaharienne dans le but de développer une politique commerciale, un droit commercial et des stratégies de facilitation des échanges plus efficaces et de mettre en œuvre des résultats commerciaux négociés. Les principaux résultats attendus de cette action sont la formation et la recherche en matière de politique commerciale, de droit commercial et de facilitation des échanges dans les milieux universitaires et exécutifs.

Un certain nombre d'activités de formation et de recherche ont déjà été entreprises au cours de la première période de mise en œuvre de l'action. En ce qui concerne la formation, trois catégories font partie intégrante du projet, à savoir les cours préalables, les cours avancés et les cours pour cadres. Dans la première catégorie, six cours préalables ont été organisés, couvrant les aspects économiques, juridiques et quantitatifs du commerce international. Dans la deuxième catégorie de formation académique, seuls deux des six cours académiques de niveau avancé prévus ont été entièrement

réalisés, tandis qu'un troisième n'a été que partiellement réalisé en raison des défis liés à la pandémie de COVID-19. Au cours de la période, trois cours de niveau avancé prévus et six cours pour cadres n'ont pas été offerts en raison de la pandémie de COVID-19. Ces cours devraient être proposés au cours de la deuxième année du programme, à mesure que les pays cibles assouplissent leurs restrictions de voyage. En outre, le TRAPCA a mis en œuvre une initiative d'optimisation des ressources qui a permis d'offrir des cours préalables supplémentaires mais par le biais de l'apprentissage en ligne.

En ce qui concerne le volet recherche, trois études de cas sur les cinq prévues ont été réalisées au cours de la période. Deux des études de cas se concentrent sur l'évaluation de la mise en œuvre du commerce des services dans la CAE et le COMESA et une troisième étude de cas a été conclue, intitulée "Le voyage de Durban à Kasumbalesa" : Un cas de transit dans la région de la SADC". Cette étude de cas se concentre sur les aspects de facilitation du commerce des mesures de transit du corridor Nord-Sud. Toutes ces études de cas font actuellement l'objet d'un examen final par la CNUCED, en sa qualité de filiale du TRAPCA dans le cadre de cette action.



# RENFORCER LES OPÉRATIONS DOUANIÈRES ET PORTUAIRES DE LA CEDEAO

## FAIMM

L'amélioration de l'efficacité du processus et des formalités de dédouanement lors des opérations portuaires conformément aux APE dans les ports de l'espace CEDEAO par la mise en œuvre d'un système de guichet unique portuaire est l'objectif de l'action de subvention TCII "Renforcement des opérations douanières et portuaires de la CEDEAO" mise en œuvre par la FAIMM (Fondazione Accademia Italiana della Marina Mercantile) en collaboration avec l'Académie Régionale des Sciences et Techniques de la Mer (Côte d'Ivoire) et l'Association de Gestion des Ports de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (Nigeria). Ce projet est en cours d'exécution depuis juin 2019 pour une période de deux ans. La mise en œuvre de cette action a débuté en juillet 2019 pour une période de 24 mois.

Le concept de GUICHET UNIQUE PORTUAIRE est un outil permettant aux parties publiques et privées impliquées dans le commerce et le transport de transmettre des informations avec un point d'entrée unique, et de partager des informations pour optimiser les opérations. C'est également un outil qui présente des spécificités liées au commerce maritime et aux activités portuaires.

Le guichet unique portuaire est un environnement commun pour l'échange d'informations entre les acteurs de la chaîne d'approvisionnement. Il permet de faciliter les transactions et d'assurer un suivi électronique des processus administratifs. Il améliore également le suivi de la manutention des marchandises et du travail portuaire par les autorités et les acteurs privés. Il permet également d'effectuer des paiements électroniques.

Cet outil permet la simplification des procédures, l'amélioration de l'efficacité et l'optimisation des opérations, la réduction du temps de séjour des cargaisons ainsi que la réduction des coûts pour les acteurs privés et les institutions publiques, l'augmentation des recettes douanières et la transparence.

Les principaux acteurs publics du port sont :

- 🌐 Administration/gestion du port ;
- 🌐 Administrations douanières ;
- 🌐 Département sanitaire/phytosanitaire/vétérinaire ;
- 🌐 Immigration ;
- 🌐 Tous les acteurs de PCS, ISPS, etc.
- 🌐 Opérateurs de terminaux.

Les acteurs privés du port sont :

- 🌐 Les équipages des bateaux ;
- 🌐 Les dockers ;
- 🌐 Les pilotes ;
- 🌐 Les remorqueurs ;
- 🌐 Les transitaires ;
- 🌐 Les expéditeurs ;
- 🌐 Les compagnies maritimes et les agents ;
- 🌐 Les réparateurs de navires ;
- 🌐 Les opérateurs de terminaux.

Les acteurs nationaux et internationaux peuvent s'intégrer au sein d'un guichet unique national pour le commerce extérieur et avec des systèmes régionaux d'échange d'informations.

L'Organisation maritime internationale (OMI) a fixé des exigences obligatoires (valables depuis avril 2019) en matière d'échange électronique d'informations sur le fret, l'équipage et les passagers dans le cadre de la Convention visant à faciliter le trafic maritime international (Convention FAL). L'OMI recommande la mise en œuvre du "guichet unique", et elle a également mis en œuvre un projet visant à développer un "modèle" de guichet unique portuaire à l'usage des pays en développement.

Le projet en cours est axé sur :

- 🌐 Le développement et la mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités sur le "guichet unique portuaire", comprenant :
- 🌐 l'élaboration d'un programme de formation à moyen terme, d'une durée de 7 semaines et se déroulant à Abidjan pour 15 à 20 personnes ; et
- 🌐 Le développement et la mise en œuvre de 7 sessions de formation dans les 7 ports cibles ;
- 🌐 La mise en œuvre d'un programme de subventions pour soutenir les actions à petite échelle visant à lancer ou à développer le processus de mise en œuvre des guichets uniques portuaires ;
- 🌐 Le développement d'une boîte à outils pour les décideurs afin de soutenir la mise en œuvre des guichets uniques portuaires ;
- 🌐 La mise en place de réseaux et d'accords de coopération régionale : réseau d'institutions et réseau de professionnels.

En raison de la pandémie de Covid-19, la plupart des activités de cette action ont été retardées ou reprogrammées. Néanmoins, la réalisation d'une étude préliminaire sur la mise en œuvre de pratiques modernes afin de répondre aux exigences réglementaires en matière de dédouanement de marchandises importées, exportées ou en transit en Afrique de l'Ouest a été achevée en mars 2020.

L'étude a conduit à la sélection des pays qui seront la cible de la formation à moyen terme et de la formation à court terme dans le cadre du lot de travail 2 : Ghana, Sénégal, Gambie, Guinée Conakry, Sierra Leone, Côte d'Ivoire, Cap-Vert. La mise en œuvre de ce programme de travail a été considérablement retardée par rapport à la planification initiale, en raison des graves conséquences de la pandémie de COVID-19 dans la région.

La communication et la sensibilisation sont des activités cruciales de cette action. Dans le cadre du lot de travail 4, le personnel du projet a élaboré un plan de communication interne et externe et un plan de sensibilisation visant à faire participer les principaux acteurs et sujets impliqués et un environnement multicompetences a été mis en place. Ces activités permettront de définir des propositions, de recevoir et de transférer des connaissances et de proposer des solutions aux goulets d'étranglement concernant les sujets connexes du projet.

# POLITIQUE COMMERCIALE POUR UNE MEILLEURE COMPÉTITIVITÉ À L'EXPORTATION

## REPOA

Cette action, mise en œuvre dans le cadre de la composante subventions du programme TCII, vise à aider les exportateurs, les institutions d'appui au commerce (IAC), les fonctionnaires du gouvernement et les autres acteurs du développement à renforcer la capacité de la Tanzanie en tant que pays ACP à formuler et à mettre en œuvre des politiques commerciales appropriées, y compris des stratégies de mesures clés pour exploiter les opportunités découlant de la mise en œuvre effective des accords commerciaux régionaux et internationaux.

L'action de subvention a été lancée en octobre 2019 pour une période de mise en œuvre de deux ans, un événement de lancement a eu lieu à Dodoma et l'autre à Dar-es Salaam. La REPOA a mis en œuvre plusieurs projets de recherche internationaux sur la chaîne de valeur dans le passé, sur lesquels le projet s'appuie.

Les premières étapes du projet ont consisté à approfondir l'environnement du commerce d'exportation et à entamer un dialogue avec le secteur privé, les responsables gouvernementaux et les organisations internationales. Cela a permis aux parties d'approfondir la compréhension des problèmes liés à l'exportation en Tanzanie et d'essayer de formuler les solutions nécessaires.

Le climat des affaires en Tanzanie est très mal classé en ce qui concerne le commerce transfrontalier et les questions liées à l'incohérence de leurs politiques. Le gouvernement taxe et réglemente les activités qu'il veut encourager (par exemple, les taxes et la réglementation de la TVA sur le commerce de transit pour le commerce avec les pays enclavés comme le Rwanda).

Les exportateurs et les importateurs tanzaniens doivent traiter avec trop de ministères et de régulateurs (c'est-à-dire que le problème n'est pas le fait d'être soumis aux taxes mais le fait qu'ils doivent payer beaucoup de taxes à différentes entités et que le nombre de documents à remplir est trop élevé).

En matière de concurrence et de diversification, les installations portuaires et aéroportuaires font défaut. Ce sont des goulets d'étranglement physiques qui limitent structurellement le commerce d'exportation en Tanzanie. Le commerce d'exportation est principalement redirigé via Mombasa ou Nairobi au Kenya.

Le fait que la Tanzanie soit une fusion de deux territoires différents (Tanzanie continentale et Zanzibar) avec deux institutions différentes constitue une autre pierre d'achoppement.

Le fait que le commerce intérieur de la Tanzanie continentale vers Zanzibar (et vice versa) est souvent traité comme des importations et des exportations a été reconnu et étudié. En outre, les politiques commerciales et les cadres réglementaires divergents ont un impact sur les chaînes de valeur (riz).

Les activités de cette action produiront un mélange d'analyse politique, d'assistance technique et de renforcement des capacités dans le but de

- 🌍 Soutenir la révision en cours de la politique commerciale de la Tanzanie afin de favoriser la compétitivité des agro-exportations, la diversification et le développement de la chaîne de valeur
- 🌍 Répondre aux préoccupations de longue date concernant



la recherche sur le commerce des produits agricoles - incohérences des données, systèmes de suivi et d'évaluation

- 🌍 Créer une masse critique d'analystes politiques, de chercheurs et de négociateurs commerciaux
- 🌍 Sensibiliser les exportateurs aux besoins du marché et au respect des règles
- 🌍 Promouvoir un dialogue informé et continu entre les secteurs public et privé sur le soutien et la réglementation du commerce

Dans la première phase de l'action, trois rapports de recherche ont été produits dans le cadre des efforts visant à établir une compréhension globale de la politique commerciale dans les secteurs connexes qui affectent la compétitivité des exportations et la diversification dans les chaînes de valeur sélectionnées. Ces rapports portaient sur :

- 🌍 Une évaluation diagnostique de la compétitivité du secteur manufacturier en Tanzanie,
- 🌍 Une analyse institutionnelle du développement et de la compétitivité des entreprises : les défis et opportunités pour la Tanzanie
- 🌍 L'impact des récentes évolutions politiques sur le développement et la compétitivité des entreprises en Tanzanie

En outre, le REPOA et l'ISS-Erasmus, ainsi que le Conseil tanzanien du riz (RCT) et l'Organisation tanzanienne pour le développement industriel (TIRDO), ont commencé des analyses supplémentaires de la politique commerciale dans les chaînes de valeur du riz, du cuir et de la logistique. Cinq analyses sont actuellement à divers stades d'achèvement par les partenaires de mise en œuvre, et portent sur les domaines de politique commerciale suivants :

- 🌍 Productivité au niveau des entreprises en Tanzanie et chez les principaux partenaires commerciaux régionaux
- 🌍 ÉquationModèle de gravité
- 🌍 Implications commerciales du récent statut de pays à revenu intermédiaire de la Tanzanie

- 🌍 Analyse de la chaîne de valeur de l'industrie du cuir
- 🌍 Commerce de la Tanzanie en perspective

Deux rapports passant en revue les dispositions institutionnelles pour le commerce dans les chaînes de valeur de l'horticulture et des algues marines ont été produits. Les travaux d'analyse effectués dans le cadre de ces rapports ont bénéficié du soutien apporté par TradeCom II au REPOA en 2017, qui a permis à ce dernier de mener des travaux de terrain approfondis dans les deux chaînes de valeur et d'établir une base de données saine des parties prenantes. Un travail de terrain supplémentaire dans les deux chaînes de valeur a été mené en novembre 2019 pour valider la pertinence et la cohérence des données et des informations collectées il y a deux ans, ainsi que pour les mettre à jour.

L'unité de mise en œuvre du programme travaille également avec les bénéficiaires afin de promouvoir les engagements politiques parmi les différents groupes cibles par le biais de dialogues public-privé (DPP). Un DPP explorant l'environnement des entreprises et la compétitivité du secteur manufacturier a eu lieu le 5 mars 2020 à Dar es Salaam en collaboration avec l'Institut UONGOZI. Deux autres DPP sur le commerce et la compétitivité de la chaîne de valeur, initialement prévus pour première année de la mise en œuvre de l'action, ont dû être reportés à mars et juin 2021.

Malgré ces réalisations, la mise en œuvre de l'action ne s'est pas déroulée comme prévu initialement à la suite de l'apparition de la pandémie mondiale de COVID-19.

Le REPOA et l'ISS-Erasmus ont réagi au retard induit par la COVID-19 en renforçant la collaboration avec d'autres bénéficiaires cibles, notamment les institutions d'appui au commerce (IAC) et les ministères, afin de rationaliser le calendrier de mise en œuvre. En outre, cette approche apportera une valeur ajoutée aux résultats de l'action en assurant leur complémentarité non seulement avec les besoins existants des parties prenantes, mais aussi avec d'autres actions en cours et les réformes liées au commerce en Tanzanie.





## LE COMMERCE DU PACIFIQUE CHERCHE À RENFORCER LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE COMME MOTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE APRÈS LA COVID 19

Le commerce numérique à travers le Pacifique prend un nouvel élan, comme l'ont observé les responsables du commerce, les agences régionales et d'autres organisations internationales lors de l'atelier régional virtuel sur le commerce électronique qui s'est achevé le 4 novembre dernier.

L'atelier, qui fait partie de l'initiative pour le commerce électronique dans le Pacifique dans le cadre du programme TradeCom II, permet aux responsables du commerce de la région de présenter les résultats d'une évaluation de l'environnement habilitant pour le commerce électronique dans le Pacifique et d'une évaluation sous-régionale pour le groupe Fer de lance mélanésien (GFLM). Ces discussions alimenteront une stratégie de commerce électronique pour le Pacifique visant à renforcer l'engagement dans le commerce numérique.

Le commerce électronique a un réel potentiel pour réduire les distances et les coûts commerciaux, et pour promouvoir la diversification des économies du Pacifique. En période de COVID-19, la capacité des entreprises du Pacifique à commercer par voie électronique est devenue encore plus critique, car la préparation au commerce électronique est essentielle pour que les économies du Pacifique puissent résister à la COVID et assurer leurs perspectives de croissance futures.

Au cours de cette réunion de deux jours, plus de 100 fonctionnaires des pays du Pacifique ont discuté de l'importance du commerce électronique et des avantages qu'il présente pour leurs économies. Ils ont examiné l'état des lieux du commerce électronique, l'une des cinq priorités de la stratégie d'aide au commerce du Pacifique (PAfTS), et ont évalué l'état de préparation au commerce numérique, dans des domaines tels que la politique d'accès et l'environnement réglementaire, l'infrastructure et les compétences en matière de TIC, l'accès au financement des entreprises de commerce électronique et les systèmes de paiement numérique.

Dans ses remarques d'ouverture, Dame Meg Taylor, secrétaire générale du Forum des îles du Pacifique, a noté "qu'il existe un immense potentiel pour le commerce électronique afin d'aider la région du Pacifique à surmonter ses défis structurels. Il est

également crucial d'atténuer l'impact de la COVID-19 et de façonner la reprise post-COVID".

Pour que les économies du Pacifique puissent tirer le meilleur parti de l'importance croissante du commerce électronique pour le développement, "les gouvernements doivent s'attaquer aux contraintes cruciales dans des domaines tels que le commerce et les infrastructures des TIC, les compétences numériques, les réglementations, l'accès aux services financiers formels et les systèmes de paiement numériques", a noté la secrétaire générale.

George Hoa'au, directeur général par intérim du secrétariat du GFLM, a déclaré que "l'époque actuelle et les défis qu'elle représente pour les entreprises et les transactions de marchandises en face à face, rend d'autant plus pertinent le soutien au commerce électronique en tant que modèle commercial pour les particuliers et les entreprises de la région Pacifique".

Les ventes mondiales de commerce électronique ont augmenté de 18 % cette année et devraient doubler d'ici à 2023. M. Hoa'au a déclaré : "Face à une telle tendance, je suis convaincu que l'avenir du commerce électronique dans la région du Pacifique est prometteur. Il apportera une immense contribution à la libération des opportunités offertes par l'accord de libre-échange mélanésien aux entreprises et aux exportateurs des économies du GFLM".

Les consultations post-atelier sur la stratégie régionale de commerce électronique se poursuivront, en vue de la validation du projet de stratégie et de la feuille de route pour la mise en œuvre en 2021.

Les évaluations du commerce électronique du Pacifique et du GFLM se sont appuyées sur une variété de preuves, y compris dix évaluations nationales du commerce électronique développées par les pays du Pacifique respectifs dans le cadre d'un partenariat mondial entre le FIP, le secrétariat du GFLM, la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED), le programme TradeCom II ACP-Union européenne (UE), le Cadre intégré renforcé (CIR) et le ministère australien des Affaires étrangères et du Commerce (DFAT).

## LE COMESA AIDE LA ZAMBIE À DIVERSIFIER SES EXPORTATIONS D'OR ET DE PIERRES PRÉCIEUSES



Lusaka, le 17 octobre 2020 : La Zambie a lancé sa stratégie de diversification des exportations pour l'extraction d'or et de pierres précieuses. Cette stratégie guidera la formalisation du secteur et mettra fin au commerce illégal des matières premières dans le pays. La stratégie a été élaborée avec le soutien de l'Union européenne à travers le projet de facilitation de l'intégration régionale du COMESA (RICB) ainsi que d'autres partenaires de coopération par le biais du Cadre intégré renforcé (CIR) et du programme de soutien TradeCom II.

La stratégie a été lancée dans le district de Rufunsa, à 170 kilomètres à l'est de Lusaka, le samedi 17 octobre 2020. Le ministre zambien des Mines et des Minéraux, Richard Musukwa, a déclaré que la stratégie aidera à freiner l'exploitation minière illégale et la vente des minéraux qui sont pour la plupart sortis du pays en contrebande par des ressortissants étrangers sans payer aucun impôt au gouvernement.

La stratégie devrait également conduire à la formalisation du secteur qui est principalement dominé par les mineurs artisanaux et à petite échelle qui, dans la plupart des cas, opèrent illégalement.

Dans sa quête d'autonomisation économique de ses citoyens, le gouvernement zambien s'est engagé dans la formalisation des activités minières par la formation et l'enregistrement

de coopératives. Ces interventions visent à promouvoir des chaînes de valeur et d'approvisionnement transparentes, sûres et vérifiables, conformément au septième plan de développement national qui souligne la nécessité de développer les secteurs miniers non traditionnels et la promotion des chaînes de valeur.

Le gouvernement est allé plus loin en déclarant l'or comme un minéral stratégique qui joue un rôle important dans la diversification, la création d'emplois et le développement économique du pays.

*“L'extraction de l'or et des pierres précieuses en Zambie a été caractérisée par des activités minières et commerciales informelles, artisanales et à petite échelle, qui ont entraîné d'énormes pertes de recettes pour le gouvernement, une dégradation de l'environnement, un afflux de ressortissants étrangers, un manque de création de richesses tangibles et aucun impact sur la réduction de la pauvreté”,* a ajouté le ministre Musukwa.

Avec le soutien du RIBC du COMESA et du projet de programme lié au commerce de la SADC, le Ministère des Mines a franchi des étapes clés telles que l'évaluation géologique des zones pour délimiter la minéralisation économique qui soutiendrait le projet, la formation des membres des coopératives et l'achat d'équipements à

l'usage des coopératives. À ce jour, 214 membres des coopératives ont été formés dans diverses disciplines telles que la gouvernance et la gestion des coopératives ainsi que les pratiques d'exploitation minière sans danger pour l'or.

Le ministre zambien du Commerce et de l'Industrie, Christopher Yaluma, a déclaré que la stratégie prévoit des interventions-clés, notamment la création de parcs à valeur ajoutée pour les boutiques de lapidaires d'or et de pierres précieuses à Lusaka, dans la Copperbelt et à Livingstone, dans le sud de la Zambie.

En outre, elle facilitera la création d'usines de traitement de l'or dans les zones où une ressource a été définie, l'établissement de centres de commerce de l'or dans des endroits stratégiques et la fourniture d'équipements et de services techniques miniers et de gouvernance coopérative aux mineurs artisanaux et à petite échelle.

S'exprimant lors du même événement, le Dr Kipyego Cheluget, secrétaire général adjoint du COMESA, a déclaré que le lancement de la stratégie était l'aboutissement du travail conjoint du COMESA, s'appuyant sur les efforts déployés par la SADC.

*“Ceci est représentatif des principes de l'intégration régionale qui exigent des États membres et des organisations régionales qu'ils travaillent ensemble à la construction de la zone continentale africaine de libre-échange”, a-t-il déclaré.*

Il a exhorté le gouvernement zambien à veiller à ce que les communautés locales ne soient pas exploitées, mais qu'elles soient soutenues pour tirer pleinement profit de la valeur ajoutée des minéraux. Il a félicité l'Union européenne pour son soutien continu au COMESA et à ses États membres par le biais de la facilité d'ajustement du COMESA. Jusqu'à présent, l'UE a fourni un financement de 111 millions d'euros avec un soutien total à la Zambie de 5,8 millions d'euros couvrant les chaînes de valeur du cuir, du textile et de l'habillement.

La délégation a également visité l'usine de traitement des mines d'or de Kamilulu, qui est mise en place par la Zambia Consolidated Copper Mines Investment Holding (ZCCM IH) pour travailler avec les coopératives à l'extraction de l'or.

par Mwangi Gakunga le 17/10/2020

publié sur le site web du COMESA

## Lexique

- ADPIC** Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle
- AMNA** Accès aux marchés pour les produits non agricoles
- APE** Accord de partenariat économique
- ACR** Accord commercial régional
- ACP** Afrique, Caraïbes et Pacifique
- BNT** Barrières non tarifaires
- BTC** Barrières techniques au commerce
- CARICOM** Communauté caribéenne
- CARIFORUM** Forum Caribéen des États de l'Afrique, Caraïbes et du Pacifique
- CCI** Centre du commerce international
- CEA/ONU** Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
- CPC** Cadre de politique commerciale
- CPCN** Cadre de la politique commerciale nationale
- CTA** Centre technique de coopération agricole et rurale
- CEDEAO** Communauté économique des États d'Afrique occidentale
- CNUCED** Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement
- DAU** Document Administratif Unique
- DG DEVCO** Direction Générale pour la Coopération internationale et développement
- GMFL** Groupe mélanésien Fer de lance
- JED** Journées européennes du développement
- OECD** Organisation des États des Caraïbes orientales
- OIF** Organisation internationale de la Francophonie
- OMC** Organisation mondiale du commerce
- OMD** Organisation mondiale des douanes
- OTC** Obstacles techniques au commerce
- PACPS** États ACP du Pacifique
- PIFs** Secrétariat du Forum des îles du Pacifique
- PME** Petite et moyenne entreprise
- PTCI** Partenariat transatlantique pour le commerce et les investissements
- PTP** Partenariat transpacifique
- RCEP** Partenariat économique régional global
- SPS** Mesures sanitaires et phytosanitaires
- UE** Union européenne
- UEMOA** Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
- UGP** Unité de gestion de programme
- ZLE** Zone de libre échange
- ZLET** Zone de libre-échange tripartite